

CESER : **19 & 20 juin 2023**
Intervention n° : **3**
Document : **Modification du SRADDET**
Orateur : **David Cabedoce**

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

La loi Climat et résilience d'août 2021 et d'autres évolutions législatives et réglementaires conduisent à modifier notre Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Parmi les changements présentés par le Conseil régional, trois portent un impact direct sur l'activité économique et l'aménagement de notre territoire : la lutte contre l'artificialisation des sols, la logistique et la stratégie régionale aéroportuaire.

Sur la question foncière, nous soutenons la volonté d'en réduire la consommation, dont le rythme actuel ne correspond pas à la préservation, à terme, d'une agriculture dynamique ni des espaces naturels qui font l'un des atouts de la qualité de vie et de l'attractivité touristique de la Bretagne. Nous saluons en ce sens le travail réalisé par la Région et la Conférence des SCoT pour proposer des enveloppes territorialisées de foncier disponible, tenant compte des projets d'envergure régionale ou nationale. La typologie de ceux-ci correspond selon nous aux besoins d'équipement de notre région et d'accueil d'activités spécifiques.

Nous attirons l'attention sur la transcription qui sera faite dans les SCoT puis dans les plans locaux d'urbanisme des quotas territoriaux de constructibilité, afin que soit préservée une capacité d'accueil de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes. Si des modalités innovantes seront recherchées pour l'immobilier d'entreprise, il importe de maintenir un équilibre des territoires dans leurs fonctions d'habitat, d'emploi et de loisirs.

Dans la même logique, la spécificité des activités logistiques doit être intégrée dans la planification des surfaces dédiées. D'une part, le commerce électronique pour les biens non-alimentaires a doublé en Bretagne entre 2018 et 2022, de 9% à 18% ; au-delà des effets de contexte, l'accélération de ce mode de consommation nécessite la création de locaux de livraison et distribution, notamment en proximité des villes. D'autre part, la péninsularité de notre région et ses types de production industrielle, avec l'agroalimentaire en particulier, nécessite de constituer des lieux de groupage et d'expédition de marchandises. Cette massification est une voie de réduction de l'empreinte climatique du fret en même temps que de compétitivité pour les entreprises, surtout si elle s'appuie sur le ferroutage et les ports de commerce.

Enfin, le transport aérien connaît des changements profonds en Bretagne depuis la crise sanitaire et la montée des préoccupations environnementales : comportement des clients particuliers et entreprises, stratégies des opérateurs, coût amènent à une révision des modèles économiques de ce mode de transport. Dans ce contexte, les CCI contribueront à l'élaboration d'une stratégie aéroportuaire régionale qui assurera l'accessibilité de l'ensemble des territoires et répondra aux besoins réels de connexion des entreprises avec l'Europe et le monde.

Je vous remercie de votre attention.